

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS*concernant*

une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 305'130.-, intégralement couvert par l'intégration des nouvelles subventions cantonales pour les opérations « Écologement », au crédit d'investissement de CHF 500'000.- accordé dans le cadre du préavis PR17.01PR pour la mise en œuvre d'un programme d'actions d'efficacité énergétique

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le 1^{er} juin 2017, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour la mise en œuvre d'un programme d'actions d'efficacité énergétique (cf. PR17.01PR).

Ce crédit d'investissement prévoyait le déploiement de trois programmes d'efficacité énergétique à savoir :

Programmes	Bref descriptif
Distributeurs efficaces	Vente d'ampoules LED à des prix préférentiels dans la grande distribution afin de favoriser les économies d'énergie chez les particuliers.
Optiwatt éclairage performant	Dédiée aux entreprises, cette action promeut la substitution de solutions d'éclairages énergivores par des solutions plus performantes.
Communs d'immeubles	Analyse des consommations des communs d'immeubles et installation de solutions d'optimisation de la consommation électrique (éclairage, pompes de circulation, buanderie). Cette action incite les régies et les propriétaires à réaliser des économies d'énergie.

Ces programmes ont été identifiés comme pertinents suite à une phase d'étude préalable, qui a eu lieu courant 2016, et qui a été réalisée en partenariat avec les Services Industriels de Genève (SIG) pour le territoire d'Yverdon-les-Bains, en se basant sur l'expérience acquise par SIG sur le territoire genevois au travers de leur programme Eco21.

Sur cette base, il était initialement prévu que le crédit d'investissement de CHF 500'000.- serait épuisé à fin 2018. Cette prévision n'a pas été confirmée pour les trois raisons principales suivantes :

- Tout d'abord, il s'est avéré que le développement et le déploiement des programmes ont nécessité plus de ressources humaines et de temps que ce qui avait été estimé lors de l'étude préalable. Ceci a retardé le démarrage de la mise en œuvre des programmes, et par là-même l'atteinte de l'objectif complet à fin 2018.
- Ensuite, la cadence de sollicitation des différents programmes par les acteurs ciblés a été moins importante que celle envisagée dans l'étude préalable. En effet, relativement peu d'entreprises ont sollicité le programme « Optiwatt éclairage performant » pour rénover leur éclairage. De ce fait, la vitesse de consommation du crédit d'investissement a donc elle aussi été plus lente qu'envisagée.
- Enfin, les activités de reporting, ainsi que de mesure et vérification ont abouti à la conclusion que le potentiel d'économies d'énergie du programme « Communs d'immeubles » était surestimé, en raison d'un écart en termes d'exigences légales entre le Canton de Genève et le Canton de Vaud. Cet écart de cadre légal avait amené les auteurs de l'étude préalable à considérer des hypothèses trop ambitieuses concernant les économies d'énergie envisageables grâce à ce programme.

Suite à ces constats, la priorité a été mise sur le développement et le déploiement des programmes « Distributeurs efficaces » et « Eclairage performant ». En parallèle, une réévaluation des programmes les plus adaptés au territoire yverdonnois a été réalisée dans le cadre des activités de reporting et de mesures et vérifications, afin de remplacer le programme « Communs d'immeubles » par d'autres programmes plus pertinents. Ce travail a conclu à la nécessité de mettre en place trois programmes correspondant mieux aux attentes des acteurs du territoire. Ces trois programmes sont les suivants :

Programmes	Bref descriptif
Eco-logement	Visites de logements locatifs, éco-conseil et distribution de matériel efficient à des locataires.
Kits équiwatt	Mise à disposition de matériel efficient à des locataires et propriétaires à un tarif avantageux.
Optimisation énergétique de chaufferie	Optimisation énergétique de chaufferies d'immeubles locatifs.

Suite à ces révisions, le panel de programmes d'efficacité énergétique mis en œuvre grâce au crédit d'investissement de CHF 500'000.- accordé le 1^{er} juin 2017 sont :

- Distributeurs efficaces ;
- Eclairage performant ;
- Écologement ;
- Kits équiwatt ;
- Optimisation énergétique de chaufferie.

Actions réalisées à fin 2022 :

Au 31 octobre 2022, le crédit d'investissement avait permis de réaliser les opérations suivantes :

Programme	Nombre de réalisations au 31 octobre 2022	Etat
Distributeurs efficaces	8 opérations	Achevé
Eclairage performant	9 éclairages de PME rénovés	Achevé
Écologement	1'820 visites réalisées à octobre 2022	En cours
Kits équiwatt	500 kits distribués	Achevé
Optimisation chaufferie	3 chaufferies en cours d'optimisation	En cours

Malgré une consommation du crédit d'investissement plus lente qu'escomptée, la Municipalité souhaite optimiser le nombre d'actions pouvant être réalisées avec ce crédit, et souhaite désormais valoriser du mieux possible les subventions cantonales disponibles pour le programme Écologement.

Solde du crédit d'investissement

Au 30 novembre 2022, le solde du crédit d'investissement non utilisé s'élevait à CHF 95'728.- A noter que le solde du crédit au 30 novembre 2022 ne correspond pas au 100% des opérations réalisées à cette date, car toutes les factures ne seront pas reçues avant début 2023.

Ce montant de CHF 95'728.- est prévu pour la réalisation des opérations suivantes :

Programme	Nombre d'opérations restantes	Budget estimatif
Écologement	242 ¹	CHF 49'204.-
Optimisation de chaufferie	47 ²	CHF 56'400.-
TOTAL	-	CHF 95'604.-

Une fois ces montants prélevés, le crédit d'investissement accordé le 1^{er} juin 2017 sera épuisé. Les optimisations énergétiques de chaufferies seront quant à elles réalisées au plus tard d'ici 2026.

Programme d'économie d'énergie de l'Etat de Vaud et subvention « Écologement »

Afin de soutenir le déploiement et la mise en œuvre de programmes d'efficacité énergétique dans les communes, l'Etat de Vaud a mis sur pied un programme d'économies d'énergie dans le courant du premier semestre 2022. Il a ainsi développé une subvention aux communes pour la mise en œuvre d'opérations « Écologement ». Cette subvention, créée en 2022, couvre initialement jusqu'à 50% des coûts des opérations « Écologement » réalisées à partir de juin 2022. En raison du risque de pénurie de gaz et d'électricité, le Canton a décidé

¹ Objectif opérationnel visé avec le crédit alloué en 2017: visite de 2'000 logements d'ici 2026.

² Objectif opérationnel visé avec le crédit alloué en 2017: optimisation énergétique de 50 chaufferies d'ici 2026.

d'augmenter cette subvention à 80% pour les opérations qui seront réalisées entre octobre 2022 et février 2023.

Projet

La création d'une subvention cantonale pour la réalisation d'opérations « Écologement » à hauteur de 80% des coûts des opérations a pour but de permettre aux communes de réaliser un nombre important de visites pendant l'hiver 2022-2023. Elle vise ainsi à réduire la consommation d'énergie thermique et électrique des ménages dans le contexte de risque de pénurie d'énergie. Cette ambition correspond également à celle de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Grâce aux subventions cantonales, il est possible d'augmenter d'un facteur 2 le nombre d'opérations « Écologement » qui seront réalisées sur le territoire yverdonnois. La mise en œuvre de ces opérations supplémentaires impliquera toutefois un dépassement de CHF 305'130.- du crédit d'investissement brut, dépassement qui sera compensé en intégralité par les subventions cantonales.

Demandes de subvention cantonale

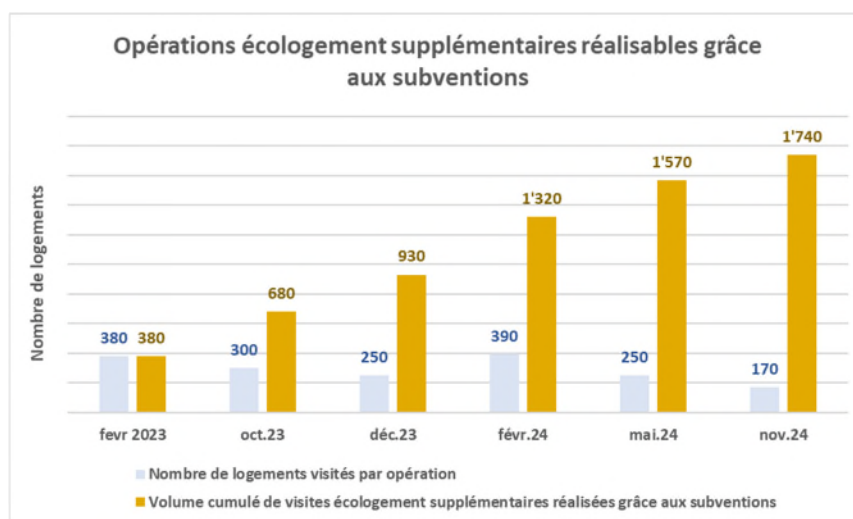
Les subventions cantonales pour les opérations « Écologement » n'existaient pas lorsque le crédit d'investissement a été demandé en 2017, dans le cadre du préavis PR 17.01PR. Pour cette raison, le nombre de 2'000 opérations « Écologement » envisagées alors avait été estimé sans tenir compte de ces subventions. Afin d'en bénéficier, la Ville a depuis lors adressé deux demandes de subventions au Canton.

La première demande concerne un soutien pour 450 opérations à hauteur de 50% de leur coût. Il s'agit des opérations réalisées entre juin et septembre 2022. Cette demande de subvention a déjà été validée par le Canton. La seconde demande a été soumise en octobre 2022. Elle vise un soutien de 80% du coût des opérations qui seront réalisées pendant la période de risque de pénurie, soit entre octobre 2022 et février 2023. 850 opérations sont concernées par cette seconde demande, qui est en cours de traitement par le Canton.

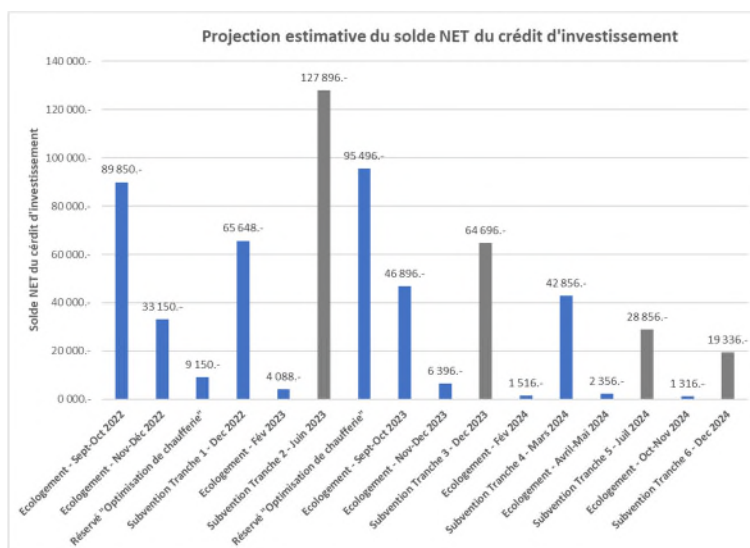
Dès mars 2023, la subvention cantonale passera à nouveau à 50% du coût des opérations. Il était donc important de réaliser durant la période courant entre octobre 2022 et février 2023 le maximum de visites prévues dans le cadre de l'opération « Écologement ».

Enjeux financiers

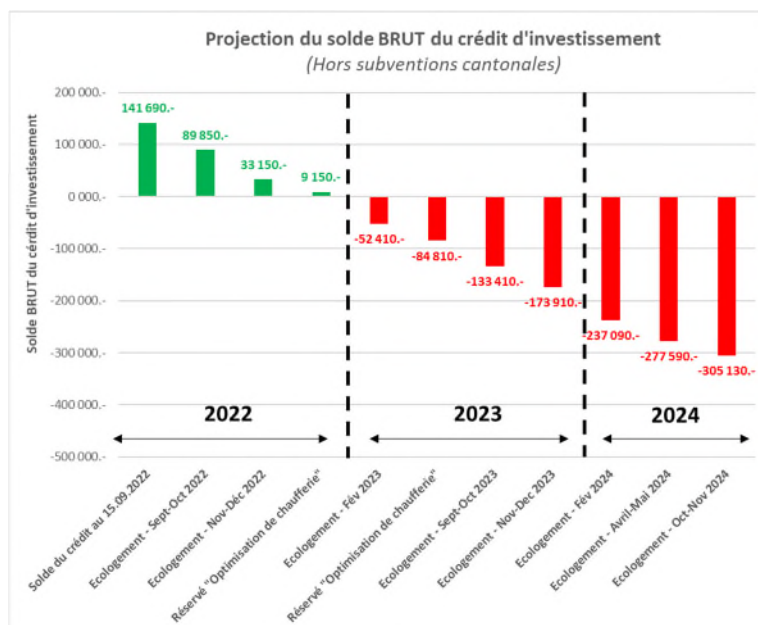
Grâce à ces subventions, 1'700 visites « Écologement » pourront être réalisées d'ici fin 2024, en plus des 2'000 visites prévues initialement. Ces 1'700 visites pourront être réalisées en six opérations additionnelles. Le graphique ci-après fournit une représentation annuelle du nombre de visites « Écologement » réalisables grâce aux subventions.



Une projection de l'évolution du solde NET³ du crédit d'investissement, c'est-à-dire le solde tenant compte de l'intégration des subventions cantonales dans le crédit d'investissement, est fournie dans le graphique suivant. Les barres bleues représentent le solde NET du crédit d'investissement après la réalisation de chacune des opérations d'efficacité énergétique telles que « Écologement », et l'optimisation énergétique de chaufferies. Les barres grises représentent le solde NET du crédit après le versement de chaque tranche de subvention « Écologement ». On constate que le solde NET du crédit d'investissement reste toujours positif grâce aux subventions.



En revanche, le solde BRUT⁴, c'est-à-dire le solde du crédit d'investissement sans intégrer les subventions cantonales, laisse apparaître un dépassement de crédit BRUT à partir de février 2023, pour un montant total de CHF 305'130.- à l'horizon 2024. Le graphique suivant fournit une projection de l'évolution de ce solde BRUT.



Ces projections de soldes tiennent compte des sollicitations possibles de propriétaires auprès du programme « Optimisation de chaufferie ».

³ Solde NET = Solde initial du crédit – Dépenses dans des opérations d'efficacité énergétique + Subventions cantonales.

⁴ Solde BRUT = Solde initial du crédit – Dépenses dans des opérations d'efficacité énergétique.

Conformément aux règles applicables en matière de crédits d'investissement, qui sont désormais calculés au brut (voir communication CO18.08, du 6 septembre 2018), et bien que le coût final pour la Ville reste dans les limites des coûts nets prévus par le préavis PR17.01PR, la Municipalité sollicite par la présente un crédit additionnel de CHF 305'130.-, intégralement couvert par l'intégration des nouvelles subventions cantonales pour les opérations « Écologement ».

Impacts attendus par la mise en œuvre des visites supplémentaires prévues

- Nombre de logements supplémentaires : 1'700.
- Energie électrique économisée : 193'000 kWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 120 ménages yverdonnois⁵.
- Emissions de CO₂ évitées : 373 tonnes CO₂ par an, soit l'équivalent de 133'000 litres d'essence.
- Volume d'eau économisé : 54'000 m³/an, soit l'équivalent de l'eau contenue dans 17 piscines olympiques.

Avantages de l'augmentation du nombre d'opérations

Cette solution présente plusieurs avantages. Premièrement, elle permet de réaliser presque deux fois plus d'opérations « Écologement » que prévu, ce qui va dans le sens de l'ambition cantonale de réaliser un maximum d'opération « Écologement » pendant l'hiver 2022-2023 et de celle de la Ville d'accompagner la population dans la réduction de sa consommation électrique et thermique dans le contexte énergétique actuel. Deuxièmement, la solution présente l'avantage de réaliser cette opération avec un solde NET du crédit d'investissement toujours positif, malgré un dépassement du solde BRUT.

Financement

La Municipalité souhaite attirer l'attention du Conseil communal sur les éléments suivants :

- Le solde BRUT du crédit d'investissement sera dépassé d'ici février 2023.
- Ce dépassement sera toutefois entièrement couvert par les subventions cantonales.
- Les subventions cantonales seront versées sur le compte 80.405200.17 – « Actions d'efficacité énergétique » lié au crédit d'investissement de CHF 500'000.- accordé dans le cadre du préavis PR 17.01PR pour la mise en œuvre d'un programme d'actions d'efficacité énergétique.

Les subventions versées permettront d'amortir directement les dépenses prévues, raison pour laquelle il n'y a pas d'amortissements.

Calendrier

Période de réalisation	Nombre d'actions
Opérations : Juin 2022	213 <i>(prévues de base)</i>
Opérations : Septembre-Octobre 2022	320 <i>(prévues de base)</i>
Opérations : Novembre-Décembre 2022	350 <i>(dont 200 prévues de base)</i>
Opérations : Février 2023	380

⁵ Profils de consommation de ménages types: H1: 1600 kWh/an: logement de 2 pièces avec cuisinière électrique, représentant 65% des clients yverdonnois.

Période de réalisation	Nombre d'actions
Opérations : Septembre-Octobre 2023	300
Opérations : Novembre-Décembre 2023	250
Opérations : Février 2024	390
Opérations : Avril-Mai 2024	250
Opérations : Octobre-Novembre 2024	170
TOTAL	2'623 <i>(dont 1'700 supplémentaires grâce aux subventions cantonales)</i>

Synthèse

Le 1^{er} juin 2017, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour la mise en œuvre d'un programme d'actions d'efficacité énergétique (selon le PR17.01PR). Au 29 août 2022, le solde du crédit s'élevait à CHF 144'690.-. Ce solde permettait de réaliser, entre autres, 500 opérations « Écologement ».

Le Canton a développé dans le courant de l'année 2022 une subvention aux communes pour la mise en œuvre d'opérations « Écologement ». Cette subvention, non prise en compte dans le crédit d'investissement octroyé en 2017 car inexistante à l'époque, couvre jusqu'à 50% des coûts des opérations réalisées à partir de juin 2022. En raison du risque de pénurie de gaz et d'électricité, le Canton a décidé d'augmenter ponctuellement cette subvention à 80% pour les opérations réalisées entre octobre 2022 et février 2023. Afin d'accompagner davantage de ménages dans la réduction de leur consommation électrique et thermique, la Municipalité a prévu de réaliser 1'700 visites supplémentaires d'ici fin 2024, financées grâce aux subventions cantonales.

La mise en œuvre de ces opérations supplémentaires implique un dépassement de CHF 305'130.- du solde BRUT du crédit d'investissement, et donc une demande de crédit d'investissement additionnel du même montant, compensée en intégralité par les subventions cantonales. Le crédit présentera toujours un solde NET positif.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

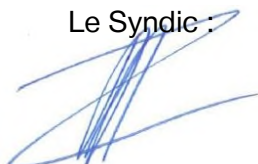
Article 1: La Municipalité est autorisée à poursuivre la mise en œuvre d'un programme d'actions d'efficacité énergétique en tenant compte des nouvelles subventions cantonales pour le programme « Écologement ».

Article 2: Un crédit d'investissement additionnel de CHF 305'130.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : Ce crédit sera financé par la trésorerie générale, imputé sur le compte 80.405200.17 – « Actions d'efficacité énergétique ». Il sera entièrement couvert par les subventions cantonales, qui seront versées sur le compte 80.405200.17 - Actions d'efficacité énergétique lié au crédit d'investissement de CHF 500'000.- accordé dans le cadre du préavis PR 17.01PR pour la mise en œuvre d'un programme d'actions d'efficacité énergétique.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

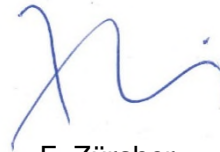
Le Syndic :



P. Dessemontet



Le Secrétaire :



F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : Monsieur Benoist Guillard, municipal en charge des énergies.